



Saint-Charles-de-Bourget

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-CHARLES-DE-BOURGET**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Madame Vickie Paradis, Directrice générale par intérim et greffière-trésorière adjointe de la susdite Municipalité :

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a adopté, en date du 22 janvier 2024, résolution No.127.24, le règlement 412.24 sur ayant pour objet de décréter une tarification pour les services d'aqueduc, d'égout, de vidange des installations septiques, l'enlèvement des ordures ménagères, la collecte sélective et matières organiques pour l'exercice financier 2024

Donné à Saint-Charles-de-Bourget, ce 23^e jour du mois de janvier deux-mille-vingt-quatre.

Vickie Paradis
Directrice générale par intérim et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 13 h et 17 h le 23 janvier 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 23^e jour du mois de décembre deux-mille-vingt-quatre.

Vickie Paradis
Directrice générale par intérim et greffière-trésorière adjointe